

Formation de haut niveau de l'UIT sur la Modélisation des coûts et tarifs des services large bande

Yaoundé, Cameroun
du 27 avril au 1^{er} mai 2015

Alain SAWADOGO,
Alain KERE,
Experts UIT



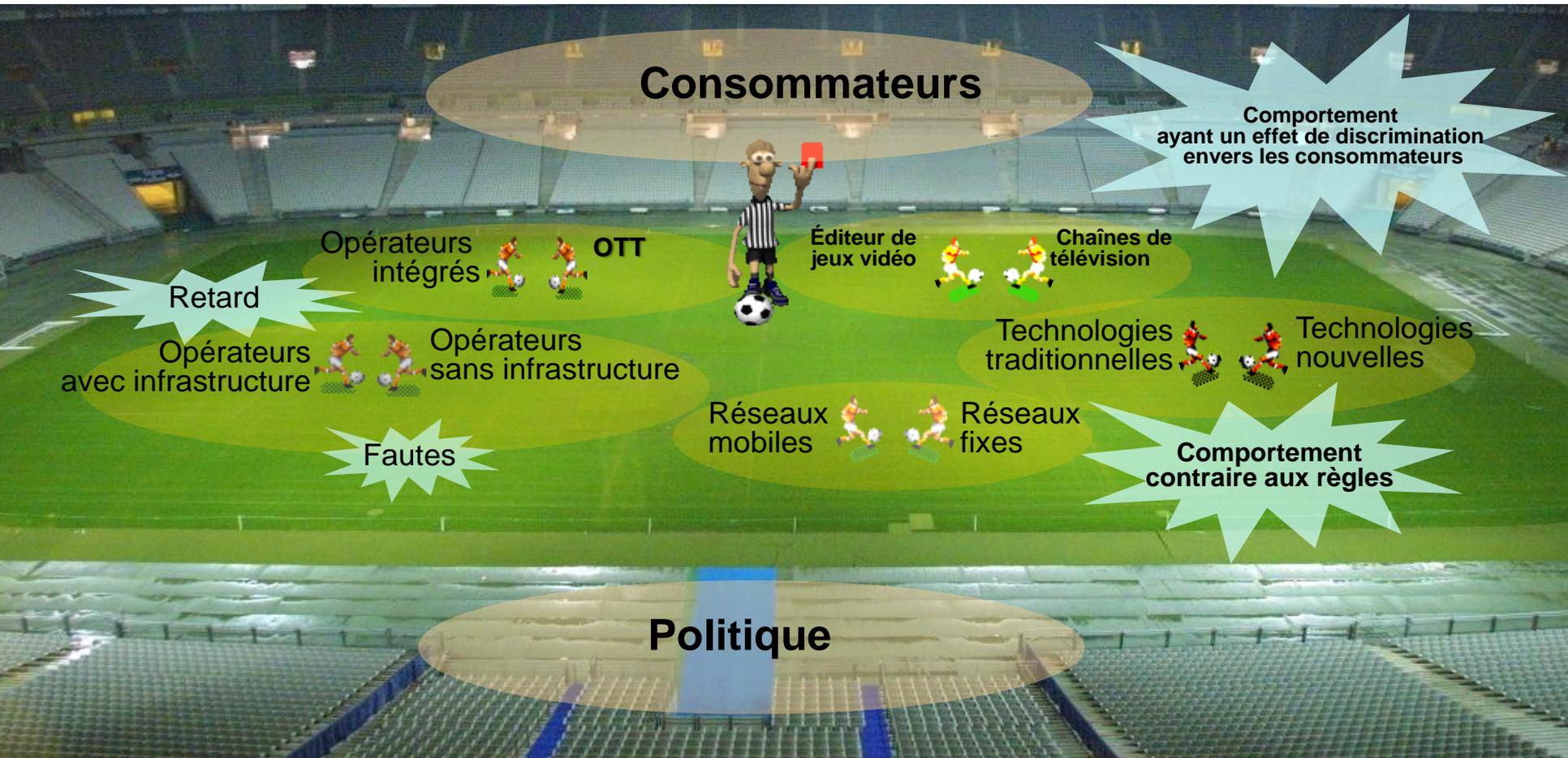
Session 9:

L'écosystème du haut débit

Sommaire

1. TNT: Cadre réglementaire et responsabilités des régulateurs
2. Modèle économique
3. Difficultés en Afrique sub-saharienne
4. Tarification des services de gros et de détail
5. Rôle évolutif des régulateurs

RÉGULATEUR UNIQUE DU SECTEUR DES TIC



TNT: Cadre réglementaire - Responsabilités des régulateurs

- Le **cadre réglementaire** prend en compte les aspects techniques tels que les normes, les certifications des récepteurs, l'attribution des licences, etc...
- La transition vers le numérique peut être l'occasion pour le pays de se doter d'une **autorité de régulation indépendante, compétente** pour les services de communication audiovisuelle.
- Le cadre réglementaire varie d'un pays à un autre (Harmonisation).
- Par exemple, en Grande-Bretagne, en Allemagne, au Luxembourg et, à un degré moindre, en Suisse **le régulateur est le seul en charge de toutes les ressources.**
- Dans d'autres pays, la **régulation est répartie.**
- La convergence des médias ainsi que l'émergence de nouveaux services peut laisser penser qu'une réglementation globale couvrant l'ensemble de l'économie numérique et un **régulateur unique** assureraient une meilleure cohérence du dispositif dans sa mise en œuvre.

TNT: Cadre réglementaire - Responsabilités des régulateurs

- Afin de favoriser le succès de leur transition vers le numérique, les États doivent mettre en place une organisation adéquate et missionner un (des) organisme(s) spécifique(s) garants de la réussite du projet.
- **Comité national de transition (CNT)** chargé de fixer les grandes lignes du projet
- **Comité de pilotage opérationnel (CPO)** doté de la personnalité morale et a pour objet de mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'extinction de la diffusion analogique et au passage au tout numérique
- Autorités de régulation de l'audiovisuel et des télécoms chargées de planifier les fréquences audiovisuelles, de déterminer les dates de passage (en cas de passage au numérique progressif) et de définir les modalités techniques
- Autres instances chargées d'organiser des réunions spécifiques.



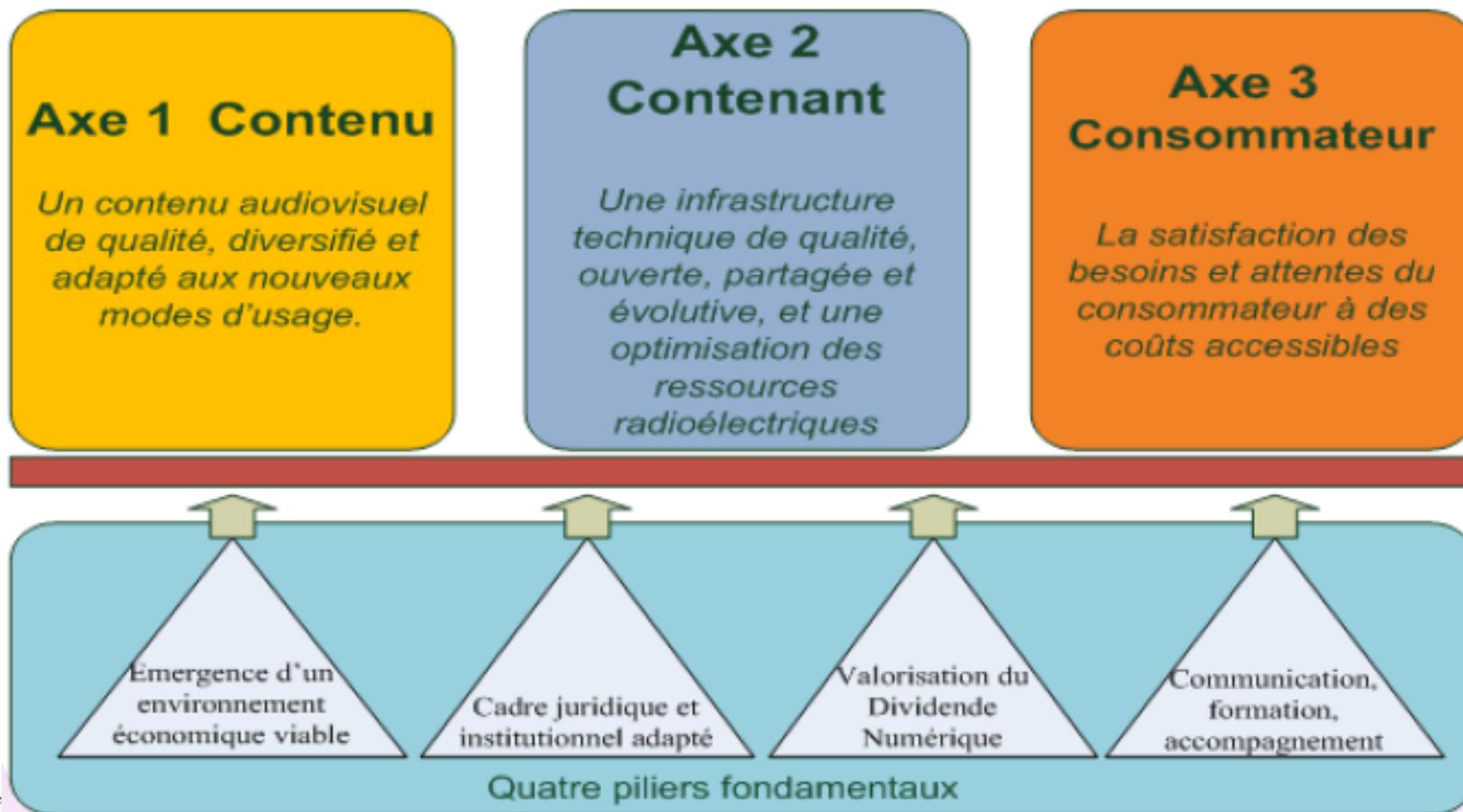
CAS PRATIQUE : SENEGAL

- Par arrêté ministériel du **26 Aout 2010**, Etat du Sénégal met en place un **Comité National sur le Numérique (CNN)** en charge de la **stratégie pour la Transition Numérique**
- Présidence: Ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie Numérique,
- Vice Présidence: l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (CNRA);
- Editeurs, Diffuseurs publics et privés audiovisuels;
- Institutionnels (Parlement, Présidence, Gouvernement, Autorités de Régulation; Agences d'exécution; Elus locaux,....);
- Organisations professionnelles (Médias, Télécoms, Tics);
- Opérateurs des Télécommunications

CAS PRATIQUE : SENEGAL

- Un Comité national de pilotage de la transition de l'analogique vers le numérique (**CONTAN**) a été créé par décret n°2013-1432 du 12 Novembre 2013.
- Le CONTAN est chargé de piloter, coordonner et mettre en oeuvre toutes les activités liées au passage de l'analogique au numérique.
- Le CONTAN est présidé par le Président du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) et placé sous l'autorité directe du Président de la République.
- Les Institutions y sont représentées (Présidence, Assemblée Nationale, Primature, Ministère des Finances, Ministère de l'Economie Numérique, Culture , Commerce, Conseil Economique et Social , Justice)

CAS PRATIQUE : SENEGAL



Difficultés en Afrique subsaharienne

- Cadres juridiques non ajustés : opérateurs historiques encore puissants et trouvant leur ancrage souvent dans les rennes du pouvoir central
- La génération de contenus riches à partir du patrimoine socio-culturel des pays
- Financement de la transition dans les pays africains
- Communication: les populations ne sont pas suffisamment préparées à la transition numérique
- Accessibilité aux décodeurs et subvention des foyers à faibles revenus
- Coordination aux frontières et applicabilité des normes édictées et clauses communautaires contractées à Bamako
- Opérateurs radiodiffuseurs non préparés pour les perspectives de convergence
- Etudes techniques des réseaux de transport, de diffusion, de la plateforme de multiplexage
- Formation du catalogue d'interconnexion des opérateurs multiplex
- Prise en charge de la question par les politiques et implication des autorités
- Formation des experts



Agenda synchronisé UAT

<ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2012 : Fin des discussions informelles sur la coordination des fréquences et début des activités formelles de modification du plan de GE-06. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>En phase</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2012 : Adoption d'une norme commune de diffusion numérique au niveau sous-régional / régional en Afrique. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>En phase</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Juin 2013 : Finalisation des cadres législatif et réglementaire nationaux sur la transition à la TV numérique et l'attribution du dividende numérique. Fin des activités de planification des fréquences (nationales et internationales) pour le déploiement de la télévision numérique et l'extinction de l'analogique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier 2013 : Validation de la stratégie
	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier 2013 : Mise en place de la structure de coordination et de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier/juin 2013 : Etudes complémentaires (Faisabilité structure technique, dividende numérique, restructuration RTS, ..)
	<ul style="list-style-type: none"> • Février 2013 : Engagement des réformes juridiques prévues pour harmonise le cadre juridique et institutionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2013 : Début du déploiement de la télévision numérique 	<ul style="list-style-type: none"> • Juin 2013 : Mise en place de l'opérateur technique de multiplex, transport et diffusion
<ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2013 : Début du déploiement de la télévision numérique 	<ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2013 : Début du déploiement de la télévision numérique
<ul style="list-style-type: none"> • Juin 2014 : Début de l'extinction de l'analogique dans la bande UHF 	<ul style="list-style-type: none"> • Juin 2014 : Début de l'extinction de l'analogique dans la bande UHF
<ul style="list-style-type: none"> • 17 Juin 2015 : Fin de l'extinction de l'analogique dans la bande UHF 	<ul style="list-style-type: none"> • 17 Juin 2015 : Fin de l'extinction de l'analogique dans la bande UHF

MODELE ECONOMIQUE

A- Etude de marché

B- Analyse du secteur Télécoms

C- Variable du projet à définir

**D- Coûts de la transition vers le
numérique**

E- Financement du PATN

Plan de financement

▪ Tunisie

- La mise en œuvre de la TNT se fait en deux phases :
- La première phase couvrant la période 2006-2010 permet de desservir 90% de la population ;
- La deuxième phase permet une couverture nationale dans la période 2011-2013.
- Coût du projet : 40 millions de dinars (19 M€ ou 13 milliards de FCA) : Crédit de financement entre l'ONT (Office nationale de Télédiffusion) et Thomson.

▪ Cote d'ivoire

- Le coût financier pour le passage est estimé à 57,7 milliards de FCFA

▪ Niger

- Le financement nécessaire au Plan d'action pour le déploiement de la TNT sur la période 2011 - 2015 est 29,8 milliards de F CFA

▪ Burkina Faso

- Le coût financier pour le passage est estimé à un peu plus de 30 milliards de FCFA

▪ Sénégal

- **OPTION A** = 57 milliards de FCFA

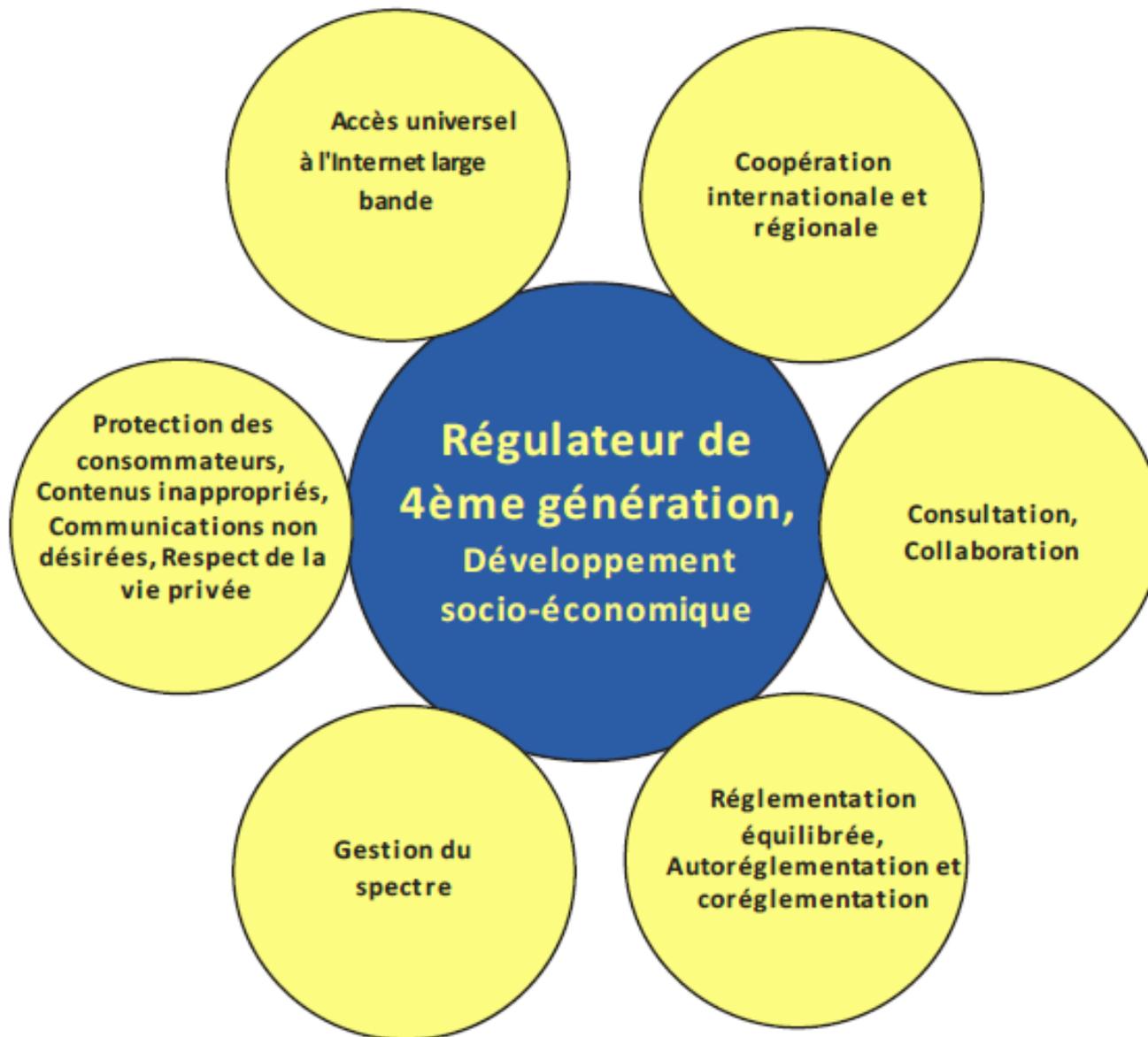
OPTION B = 43 milliards de FCFA



TARIFICATION DE GROS ET DE DETAIL

- Les services de la TNT sont divers. La TV HD, services de média audiovisuel à la demande, services interactifs, les services publics en sont quelques exemples.
- La TNT est un changement technologique qui permet de recevoir davantage de chaînes gratuites et d'obtenir une meilleure qualité de son et d'images. Certaines chaînes sont payantes, d'autres gratuites. Tout dépend des normes utilisées et du pays.
- Pour avoir accès à la TNT, il faut avoir des équipements de la TNT. En outre, il faut disposer soit d'un décodeur TNT, soit d'un téléviseur TNT.
- Les prix des décodeurs varient d'un pays à un autre. En tenant en compte que plusieurs foyers ne seront pas en mesure de se procurer cela, certains Gouvernements ont subventionné les décodeurs. Exemple: l'Afrique du Sud
- La tarification se fera selon l'Etat de chaque pays.

Le rôle évolutif des régulateurs



Le rôle évolutif des régulateurs

Accès universel aux réseaux large bande

Adopter des politiques qui englobent les infrastructures du large bande

Garantir la connectivité universelle à l'Internet large bande



La protection des consommateurs

Répondre aux plaintes des consommateurs

Appliquer des règles de protection du droit d'auteur



Gestion du spectre

Traiter le spectre comme une marchandise vendue en gros

Le spectre ne relèverait plus des CAPEX mais des OPEX

Le rôle évolutif des régulateurs



Une réglementation équilibrée et créative

Pour être efficaces, les régulateurs de quatrième génération doivent faire preuve de certaines qualités, parmi lesquelles:

- l'ouverture aux idées et aux approches nouvelles ou différentes;
- la flexibilité, pour suivre le rythme rapide de l'évolution du marché;
- le sens des affaires, pour collaborer avec les opérateurs;
- la connaissance des aspects financiers de l'activité concernée;
- la dextérité politique et la compréhension du monde politique afin travailler avec les responsables politiques;
- l'aptitude à offrir des orientations pour les politiques;
- l'aptitude à concevoir les réglementations requises pour mettre en œuvre la politique publique;



• la compréhension des questions liées aux particuliers.

Les bonnes pratiques

1. Mettre en œuvre des politiques de TIC favorables à la concurrence, influencées par les accords internationaux et régionaux et conçues pour atteindre des objectifs socio-économiques;
2. Réglementer un environnement des communications convergent, que ce soit par l'entremise d'une simple entité réglementaire de la convergence ou d'un groupement de régulateurs étroitement associés;
3. Réglementer des services de communication large bande concurrentiels, intégrant télécommunications, Internet, télévision, radio et services postaux;
4. Dans le cadre des réglementations des TIC, prendre des mesures favorables à l'intérêt public dans des domaines tels que la santé, la sécurité, l'environnement et la cohésion sociale;

Les bonnes pratiques

5. Jouer un rôle de coordination clé en matière de protection des consommateurs et de sécurité des contenus et de l'information;
6. Collaborer avec les acteurs nationaux, régionaux et internationaux très variés qui participent à l'élaboration et à l'échange d'approches relatives au développement et à la régulation du marché;
7. S'associer à des initiatives de financement public ou de financement public-privé (qu'il peut aussi gérer) qui visent à garantir un service universel ou un accès universel à la connectivité Internet large bande et à concrétiser l'inclusion numérique;
8. Encourager les initiatives engageant les collectivités dans le développement d'infrastructures durables pour la connectivité large bande;
9. Mettre en place et soutenir un environnement de la communication durable, concurrentiel et majoritairement numérique en faisant preuve d'innovation le cas échéant.

Source

- Tendances des réformes dans les télécommunications édition spéciale
- Guide pratique passage au numérique en Afrique subsaharienne
- Lignes directrices pour le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique
- Transition de l'Analogique vers le Numérique de la Télévision, Dispositifs du Sénégal pour sa réussite
- Mécanismes d'attribution licences 3G ,4G Expériences du Sénégal